



TARIFS CIMETIERE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Concession	Taille	Durée	Prix
Emplacement 2 places	1,3m x2,5m	30 ans	1 020,00 €
Caveau 2 places (structure)	-	30 ans	2 415,00 €
Emplacement 4 places	1,8 m x 2,5 m	30 ans	1 420,00 €
Emplacement 6/9 places	2,3 m x 2,5 m	30 ans	1 810,00 €
Enfeu 2 places	2 places	30 ans	820,00 €
Enfeu 4 places *	4 places	30 ans	1 240,00 €
<u>Columbarium</u>			
Emplacement + Structure	1 case de 2 urnes	15 ans	410,00 €
		15 ans	575,00 €

* regroupements possibles : 2 cercueils + 2 urnes **ou** 1 cercueil + 3 **ou** 4 urnes



PROJET DE DELIBERATION

Date de la séance : 13 novembre 2023

Référent : Frédéric AUDIBERT

Titre : Modification des tarifs du cimetière

Thème : Finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

Vu l'Article L 2223-15 du CGCT donnant la compétence au conseil municipal pour fixer les tarifs des concessions,

Vu la Délibération n° 21.05.97 portant sur la modification des tarifs du cimetière du 22 novembre 2021.

Considérant que les tarifs n'ont pas été actualisés depuis le 1^{er} décembre 2021,

Il convient de réviser les tarifs du cimetière au 1^{er} janvier 2024.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'adopter la modification des tarifs selon le tableau annexé à la présente délibération, qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.